

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,  
à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie,  
du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,  
du Numérique, de l'Aménagement du territoire,  
de l'Agriculture, de l'IFAPME  
et des Centres de compétences, concernant  
**Les plans stratégiques visant à venir en aide  
aux filières déficitaires en Wallonie**

Monsieur le Ministre,

La diversification de notre agriculture se reflète au travers de ses différentes filières. Malheureusement, certaines d'entre elles sont déficitaires comme par exemple les filières ovine, porcine et avicole pour n'en citer que quelques-unes.

En production végétale, l'orge de brasserie et les fruits sont également déficitaires au niveau belge. Cela s'explique par le fait que, durant ces 15 dernières années, les surfaces d'orge brassicole n'ont cessé de diminuer. Malgré cette diminution, plus de 90 % de ce dernier restent produits en Wallonie. Lors d'une précédente question parlementaire, vous m'aviez indiqué qu'un plan stratégique propre à l'orge brassicole pourrait permettre son expansion.

Monsieur le Ministre, qu'en est-il? Ce plan stratégique est-il sur la table? A défaut, est-il en réflexion? Pour les fruits, une augmentation de la plantation a été observée entre 2017 et 2018, permettant ainsi de répondre davantage à la demande. Cela est-il suffisant? Un plan stratégique pourrait-il également voir le jour dans cette filière?

De manière générale et pour l'ensemble des filières déficitaires concernées, qu'est-il prévu pour améliorer la situation et à quelle échéance?

Je vous remercie.

## **Réponse du Ministre Borsus:**

[Novembre 2020]

Le plan stratégique de développement de l'orge brassicole établi par le Collège des Producteurs est mis en œuvre depuis 2 ans; son objectif principal est d'atteindre un emblavement de 3.000 hectares à l'horizon 2030. Les actions mises en œuvre se sont concentrées sur la continuité des essais et conseils techniques, sur l'organisation entre les acteurs et l'animation « filière » ainsi que sur l'élaboration d'un cahier des charges « Prix Juste producteurs » spécifique à la bière utilisant l'orge locale. Suite aux actions menées, l'emblavement annuel qui était de 225 hectares en 2017 est passé à 650 hectares en 2020 (ce qui est 5 % en plus que ce que le plan prévoyait pour 2020). Les actions ont aussi permis d'aboutir à l'existence de 69 bières (issues de 11 brasseries) composées à partir d'orge local acheté à « prix juste » aux producteurs. Les équipes de l'ASBL « Promotion de l'Orge de Brasserie », du Collège des Producteurs, du CEPICOP et de l'APAQ-W poursuivront leurs actions dans la même direction dans les mois à venir afin que la proportion de bières qui optent pour le choix de l'orge local dans le cadre de filières reconnaissant la valeur du travail de l'agriculteur continue à croître. Des actions liées à la caractérisation de la qualité de l'orge sont également programmées.

Pour les fruits, la tendance depuis 10 ans est surtout un transfert des plantations de pommier (qui sont passés de 800 hectares à 400 hectares) vers des plantations de poiriers (qui atteignent une superficie proche de 1.000 hectares). La raison essentielle vient de la concurrence avec la Pologne qui octroie des subsides importants pour la plantation de pommiers et pour les investissements en matériel et installations frigorifiques. La production wallonne occupe 10 % de la production belge et une partie de cette production (5 à 10 %) est consommée via les circuits courts, la vente directe et les grandes et moyennes surfaces. Un plan stratégique de développement de l'horticulture comestible a été établi par le Collège des Producteurs et la Fédération wallonne horticole il y a un peu plus d'un an. Il vise à augmenter à l'horizon 2028, la part de la consommation wallonne au travers du développement de la production (augmentation de plantations de poiriers, recherche de nouvelles variétés en pommier), d'identités locales de mise sur le marché, d'outils économiques pour le regroupement des volumes, de concertation entre maillons et de développement de modèles économiques liants consommateurs et producteurs.

Pour les autres filières déficitaires, des plans sont élaborés pour la volaille et pour les ovins. Le plan relatif à la filière porcine a été postposé en raison de la situation de crise de ce secteur vis-à-vis de la PPA. Des actions ont déjà été mises en œuvre et les meilleures options pour soutenir ces plans vont être analysées, notamment au travers du plan d'action du Collège des Producteurs, des contrats d'administration du SPW ARNE et de l'APAQ-W ainsi que des priorités à donner en matière de financement de la recherche et de l'encadrement.